



Collectif SI  
Médico-Social  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Le webinaire commencera dans quelques instants

## Midis du collectif #2

Programme ESMS numérique  
Phase de généralisation

# Midis du collectif #2

Programme ESMS numérique  
Phase de généralisation

22 mars 2022

Ludovic Bonnier(ADAPEI 42) – Priscilla Ohling (GCS SARA)



Micros coupés pendant le temps des interventions



Temps de questions / réponses à la fin



Questions à poser en levant la main



Session enregistrée



Le programme ESMS numérique : retour sur la phase d'amorçage



Phase de généralisation : Présentation



Phase de généralisation : Comment candidater ?



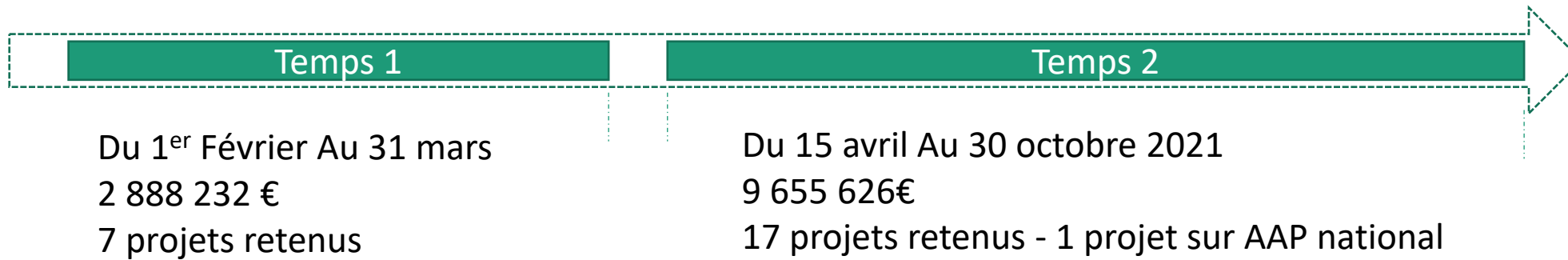
Ludovic Bonnier



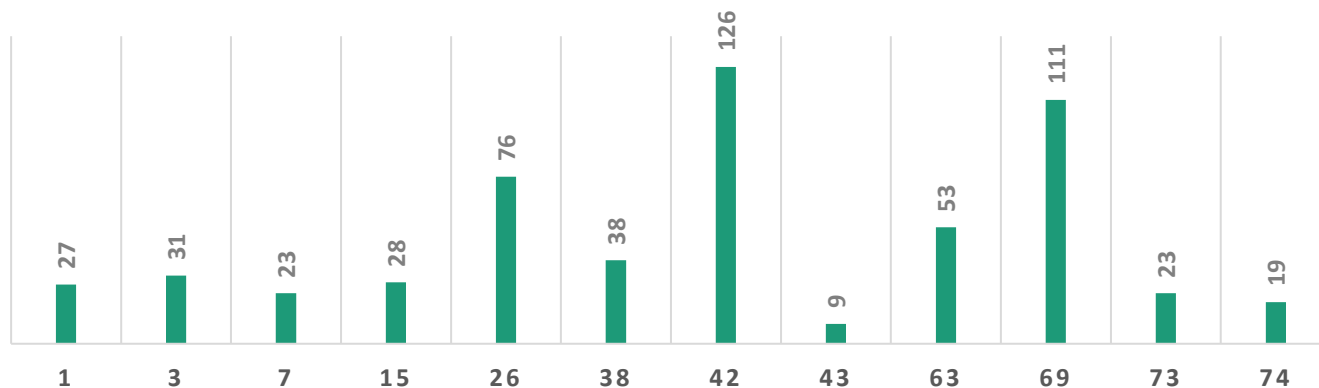
Priscilla Ohling

# Le programme ESMS numérique : Retour sur la phase d'amorçage

- 55 dossiers reçus
- 24 projets financés par ARA et 1 sur AAP national

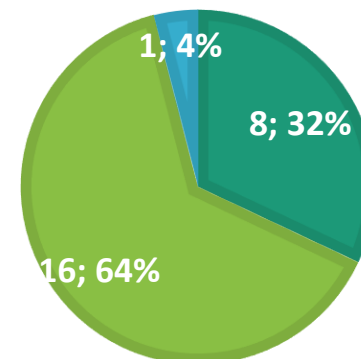


NOMBRE D'ESMS FINANÇÉS - ESMS NUMÉRIQUE



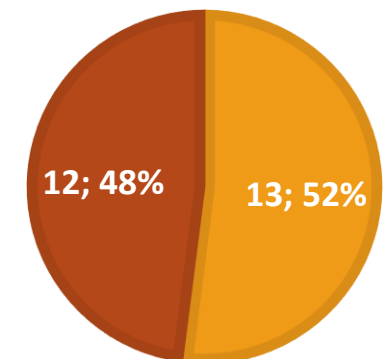
SECTEURS

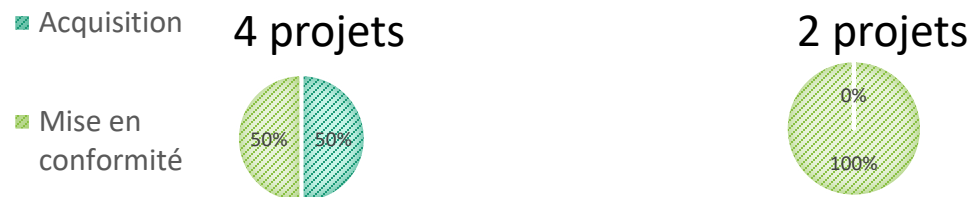
■ PA ■ PH ■ Domicile



TYPLOGIE

■ Acquisition ■ Mise en conformité







## ● **Contexte**

- Moyen OG de 60 établissements, 1500 salariés, 2000 Usagers
- Service de la DSI de 2,25 ETP
- Un dossier de l'utilisateur existant depuis 2016 mais orienté sanitaire :
  - non approprié pour les équipes
  - Incompatible avec les services socles
- Petits OG mono-établissement
  - Pas de dossier de l'utilisateur
  - Pas de DSI, DQ ...

## ● **Acquisition d'un DUI à réaliser**

- ESMS Numérique

## ● **Constitution des grappes**

- Historique
- Choix des partenaires (conventions existantes, secteur géographique )
- 4 OG dont 3 OG mono-établissement (3 PH et 1 PE)
- Réseaux déjà existants

## ● **Relation Gagnant-Gagnant**

- Pour les petits établissements : bénéficie de la structure d'autres OG, d'un porteur de projet
- Pour les gros OG : bénéficie de l'agilité des petites structures
- Pour le parcours de l'utilisateur
- Autre perspective au-delà du programme ESMS numérique

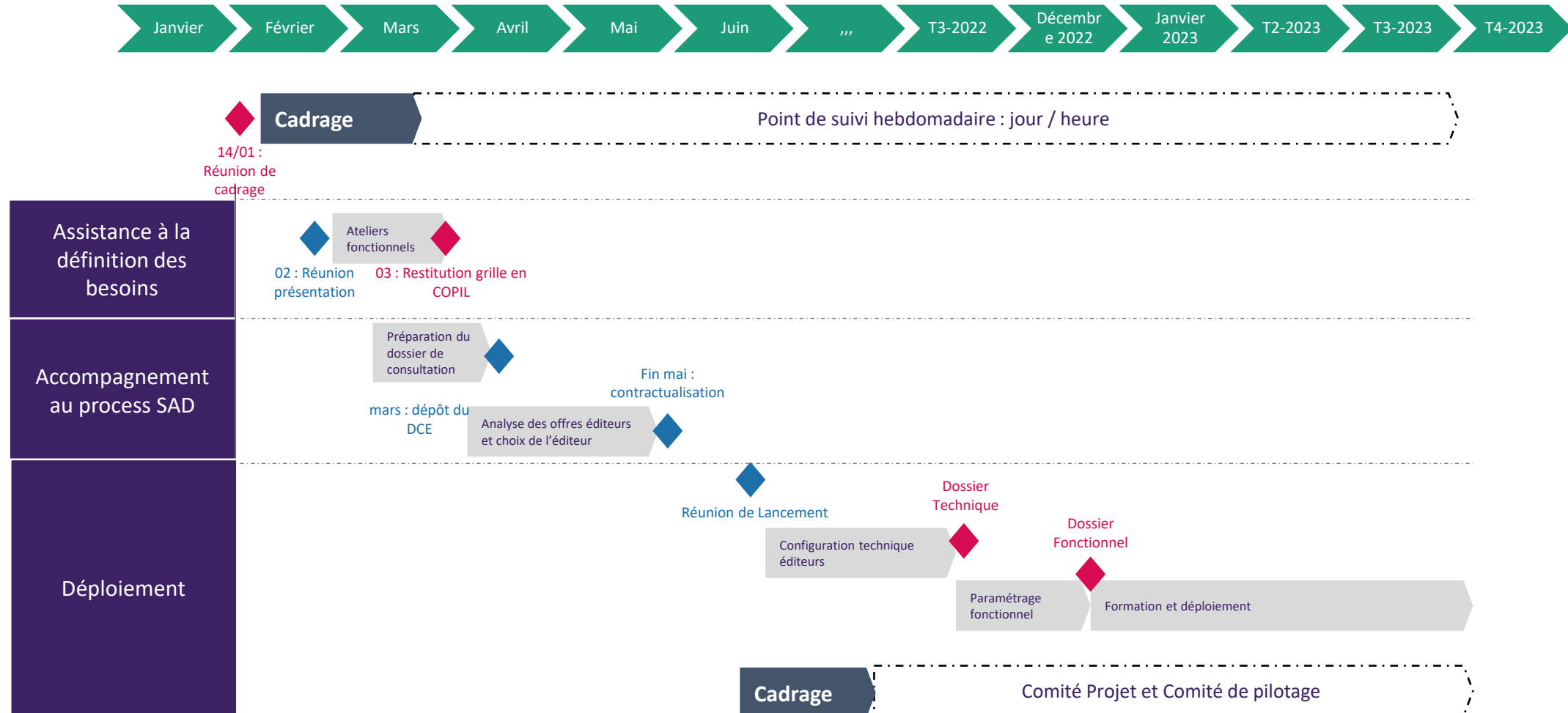
## ● **Points d'attentions**



- Cahier des charges
- Cadre technique identique
- Prévoir dès le début une AMOA

- **Présentation du dossier candidature**
  - Utiliser « squelette » d'un porteur déjà retenu
  - Temps important et nécessaire pour bonne préparation du projet
  
- **Contractualisation et Préparation au déploiement**
  - Anticipation des sujets
    - Sensibilisation, plan de communication
    - Modification de l'organisation, des processus
    - Faire appel à une AMOA, idéalement du secteur et qui connaît déjà les procédures de marché publique

## Macro-planning prévisionnel





# Phase de généralisation : présentation

- Enveloppe AURA : **5 706 008 €**
- Appel à projet ouvert du 15 mars au 30 septembre 2022
- Projets comportant entre 15 et 49 ESMS (au-delà : AAP National) – tous les ESMS du L312-1 du CSP



## En synthèse



Pour accélérer  
le déploiement  
du numérique

1

**Pour les ESSMS  
qui n'ont pas encore de DUI**

ou qui veulent en changer

S'équiper  
d'un DUI  
compatible  
avec  
*Mon espace  
santé*

**Jusqu'à  
14,5 K€\***



... et  
déployer  
les usages

**7 K€**



\* Si votre éditeur est référencé.  
S'il n'est pas référencé, 12 K€.

2

**Pour les ESSMS  
qui ont déjà un DUI**

et qui veulent le faire évoluer

Renforcer les usages du DUI et  
l'échange et le partage des données

**5 K€\*\***



Mettre à jour son DUI avec une version  
compatible avec *Mon espace santé*

**100% financé par l'État**

**Dispositif  
SONS**

\*\* Pas d'obligation d'avoir recours au dispositif  
SONS pour renforcer les usages mais en  
pratique les objectifs seront plus facilement  
atteignables.

3

**Pour les organismes  
gestionnaires de petite taille**

Des aides  
à l'investissement pour :

- S'équiper en matériel  
et infrastructures
- Bénéficier d'accompagnement  
pour sécuriser le projet



50%

- Signature de la convention ARS/porteur
- Signature de la convention de partenariat

Pour les cibles concernant les services socles MS Santé et DMP



50%

Atteinte des cibles d'usages après la signature de la vérification de service régulier



Pour les cibles d'utilisation du DUI



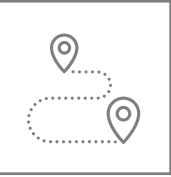
Indicateur	Mode de calcul	Valeur cible
<b>Taux d'utilisation de la MS Santé</b>	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de messages envoyés via la MS Santé / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%
<b>Taux d'utilisation du DMP</b>	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de DMP alimentés avec au moins un document / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%

Indicateur	Valeur cible
<b>Taux de dossiers actifs</b>	90 %
<b>Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé</b>	90%
<b>Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement</b>	90%

Pour les **montées de version**, les porteurs s'efforcent d'atteindre les niveaux d'usage dans un **délai de 9 mois** entre le moment de leur engagement et la fin du déploiement. Pour les **acquisitions**, le **délai** devra être **de 18 mois**.



Phase de généralisation : comment  
candidater ?



Je constitue et dépose  
ma candidature à l'ARS

2022  
15 mars – 30 septembre (AAP régionaux)  
T2 (AAP national)

Je signe avec l'ARS la  
convention m'engageant  
à atteindre les objectifs

Je fournis les éléments de  
preuve d'atteinte des  
cibles

6 à 18 mois

50%



50%



Phase de développement des usages

J'identifie les  
partenaires avec  
lesquels je souhaite  
coopérer

Je cadre mon  
projet

Je mets les éditeurs en  
concurrence pour choisir la  
meilleure offre  
*ou*  
Je prends contact avec mon  
éditeur actuel pour une montée  
de version

Je contractualise  
avec l'éditeur

Je valide mon  
paramétrage (VA  
: vérification  
d'aptitude)

Je valide le fonctionnement régulier (VSR :  
vérification de service régulier)

## ● **Dossier de candidature**

- Information de référencement SEGUR de l'éditeur
- Effectuer votre diagnostic de maturité
- Comitologie : définition des instances de pilotages (groupe projet)
- Planning (9 mois/18 mois)
- Usage services socles

## ● **Pour les grappes:**

- Convention de partenariat / convention de groupement d'achat (pour les acquisition)



Prenons le temps d'échanger...



Adresse de contact :

[esms.numerique@sante-ara.fr](mailto:esms.numerique@sante-ara.fr)



Pour plus d'informations, consultez les sites du [GCS SARA](#) et l'[ARS ARA](#) :  
[Programme ESMS numérique](#) | [Collectif SI médico-social](#) | [Cybersécurité](#)

⇒ Les sessions des Midis du collectif seront disponibles en replay quelques jours après



## **Pages ressources :**

Site de l'ARS : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/le-programme-esms-numerique>

Site du GCS : <https://www.sante-ra.fr/projets/esms-numerique/>

Autodiagnostic ANAP : <https://ressources.anap.fr/autodiagnostic/102>

Webinaire ANS : <https://esante.gouv.fr/ans/les-webinaires>

Merci pour votre attention !